



**ICL Performance
Products LP**

Fiche de sécurité du produit

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification

Nom du produit Phosphate de potassium tribasique anhydre
Numéro de référence AST 10063
Date 21 avril 2006

Utilisation de la substance ou de la préparation

Ingrédient alimentaire, émulsifiant, tampon alcalin, traitement de l'eau potable

Informations sur la société :

ICL PERFORMANCE PRODUCTS LP

622 Emerson Road - Suite 500
St. Louis, Missouri 63141

Téléphone d'urgence : Aux États-Unis, appeler CHEMTREC : 1 800 424 9300
 Au Canada, appeler CANUTEC : 1 613 996 6666

Informations générales : +1 800 244 6169 (partout dans le monde)

2. COMPOSITION / INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

Composition

<u>Substance</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% en poids</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>Phrase de risque</u>
Phosphate de potassium tribasique	7778-53-2	100	231-907-1	R 36/37/38
(Phosphate de potassium, orthophosphate de potassium tribasique)				

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance / préparation

Classification CE X_i – Irritant
Phrase de sécurité S22, S24, S25, S26, S37, S38, S39

Effets sur la santé des êtres humains

Ce produit provoque une irritation des yeux. Ce produit peut provoquer une douleur et des rougeurs de la peau. Une inhalation de la poussière peut provoquer une irritation du nez et de la gorge, une toux et des éternuements. Une ingestion peut provoquer des lésions de la bouche, de la gorge et des voies gastro-intestinales.

Effets sur l'environnement

D'après les informations disponibles, ce produit ne devrait produire aucun effet significatif sur l'environnement lorsque le mode d'emploi recommandé est respecté.

MESSAGES D'AVERTISSEMENT

AVERTISSEMENT !
PROVOQUE DES BRÛLURES DES YEUX
PROVOQUE UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES VOIES RESPIRATOIRES

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Général

Si le produit est dans les yeux ou sur la peau, rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes ne s'estompent pas, obtenir un avis médical.

Inhalation

Sortir à l'air libre. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, administrer de l'oxygène. Une inhalation de la poussière peut provoquer une irritation du nez et de la gorge, une toux et des éternuements. Si les symptômes ne s'estompent pas, obtenir un avis médical.

Ingestion

En cas d'ingestion, ne PAS provoquer le vomissement. Rincer la bouche avec de l'eau. Contacter un centre antipoison. Ne jamais rien administrer à une personne inconsciente. Une ingestion peut provoquer des lésions de la bouche, de la gorge et des voies gastro-intestinales.

AVIS AU MÉDECIN : Le phosphate de potassium tribasique est un alcalin puissant qui élimine les sécrétions sébacées et laisse la peau sans protection, pouvant provoquer des brûlures chimiques. Les tissus exposés doivent être soigneusement rincés avec de l'eau, et une exposition des yeux mérite un examen de la part d'un ophtalmologiste. Une ingestion peut donner lieu à des nausées, des vomissements et des brûlures, en particulier de l'œsophage. Il n'est pas recommandé d'essayer de neutraliser le produit ingéré avec des acides. Ceci pourrait provoquer une production excessive de chaleur et de gaz qui pourrait augmenter le risque de perforation. Une dilution peut donner un résultat similaire, mais

lorsque du produit sec est ingéré, les particules qui adhèrent à la muqueuse de l'œsophage présentent un risque de perforation suffisant pour recommander de boire immédiatement de l'eau ou du lait froid. Des brûlures de l'œsophage et/ou de l'estomac suffisantes pour conduire à une perforation ou à une sténose peuvent se produire sans brûlures oro-pharyngées. Une œsophagoscopie limitée est recommandée pour déterminer si des brûlures profondes et/ou circonférentielles sont présentes, étant donné qu'il y a une forte probabilité que celles-ci donnent lieu à une sténose de l'œsophage. La prévention de cette dernière est controversée ; de nombreux spécialistes préconisent d'adopter sans attendre un traitement par corticostéroïdes et/ou dilatation prophylactique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Non combustible.

Aucune précaution spéciale n'est nécessaire.

Pour éteindre un feu, utiliser un jet d'eau, de la poudre sèche, du dioxyde de carbone ou une mousse appropriée

Moyens d'extinction à ne pas utiliser

Non combustible

Aucune précaution spéciale n'est nécessaire.

Risques d'exposition

Aucune considération spéciale.

Équipement de protection

Par mesure de précaution générale, les personnes combattant l'incendie et les autres personnes exposées doivent porter des vêtements assurant une protection complète et un système respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles

Minimiser l'exposition à la poussière et fournir une ventilation / protection respiratoire adéquate ; éviter le contact avec les yeux et la peau. Pour les urgences ou les cas dans lesquels les niveaux d'exposition sont inconnus, utiliser un respirateur à adduction d'air avec masque à pression positive couvrant tout le visage et des vêtements assurant une protection personnelle complète.

Précautions concernant l'environnement

Petites quantités : Ne présentent aucun problème pour l'environnement.

Quantités importantes : Par mesure de précaution générale, éviter tout déversement dans l'environnement.

Méthodes de nettoyage

En cas de déversement, ramasser le produit à l'aide d'un balai ou d'un aspirateur et le placer dans un conteneur en vue d'une récupération ou d'une élimination. On pourra mouiller le

produit avant de le balayer ou de l'aspirer, afin de minimiser la poussière. Rincer les zones résiduelles avec beaucoup d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
Éviter de respirer la poussière
Garder le conteneur fermé
Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate
Se laver soigneusement après toute manipulation
Ne pas goûter ni avaler

Le conteneur vide contient des résidus de produit. Respecter toutes les consignes de l'étiquette tant que le conteneur n'est pas nettoyé, reconditionné ou détruit. La réutilisation d'un conteneur de ce produit à des fins non industrielles est interdite et toute réutilisation doit s'effectuer en tenant compte des données fournies dans cette fiche de sécurité.

Mesures techniques

Assurer une ventilation adéquate. L'emploi d'une ventilation mécanique par aspiration localisée est préféré au niveau des sources de contamination de l'air, telles que les équipements de procédé ouverts.

Stockage

Ce produit est très hygroscopique ; il doit être stocké dans un endroit sec, dans des sacs en polyéthylène ou étanches à la vapeur pour éviter l'absorption d'humidité et l'agglutination du produit. Garder le conteneur hermétiquement fermé et sec.

8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Limite d'exposition professionnelle

10 mg/m³ ACGIH (inhalable), 3 mg/m³ ACGIH (respirable) MPT sur 8 heures

Protection respiratoire

Éviter de respirer les poussières du produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire convenable. Se reporter à la norme 29 CFR 1910.134 de l'OSHA aux États-Unis ou à la norme européenne EN 149.

Protection des mains

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques et empêchant tout contact direct de la peau avec le produit.

Protection des yeux

Utiliser des lunettes de sécurité chimique et/ou un masque pour le visage lorsque de la poussière est présente. Une station lave-œil doit être disponible dans la zone de travail. Se reporter à la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA ou à la norme européenne EN 166.

Protection de la peau

Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et empêchant tout contact direct de la peau avec le produit (manches longues et pantalons longs).

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Informations générales

Formule chimique :	K ₃ PO ₄
Forme	Poudre fluide
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Aspect :	Produit granulé fluide, blanc

Informations importantes concernant la santé, la sécurité et l'environnement

pH :	11,9 (en tant que solution à 1 % à 25 °C)
Densité apparente :	945-961 g/l
Solubilité dans l'eau (g/100 g H ₂ O) :	79,5 à 0 °C
	105,8 à 25 °C
	176,2 à 50 °C
	178,6 à 60 °C
Point de fusion :	1340 °C ou 2444 °F

Autres informations

Point d'éclair :	sans objet
Limites inférieure et supérieure d'explosivité :	sans objet
Température d'auto-ignition minimum :	sans objet
Taille de particules et distribution	< 0,64 cm

Ces données physiques sont des valeurs typiques basées sur le produit testé, mais peuvent varier d'un échantillon à un autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être considérées comme une analyse garantie d'un lot spécifique, ni comme spécifications pour le produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation. Les solutions de ce produit s'hydrolyseront pour former de l'ortho-phosphate et d'autres phosphates à chaîne plus courte. La dissolution est affectée par la température et le pH du système. Des oxydes de phosphore peuvent être formés lorsque le produit est chauffé jusqu'à la décomposition.

Conditions à éviter

Incompatibilités. Stocker le produit à l'abri de l'humidité.

Produits à éviter

Substances acides. Ce produit peut être corrosif envers les surfaces en aluminium, en raison de son pH élevé.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de phosphore.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données de laboratoire

DL ₅₀ orale (rat) :	4500 mg/kg.
DL ₅₀ dermique (lapin) :	> 4640 mg/kg.
Irritation des yeux (lapin) :	provoque une violente irritation
Scores moyens d'irritation des yeux CE (lapin)	corrosif
Irritation de la peau (lapin) :	provoque une légère irritation

Tendance cancérrogène :

CIRC :	Pas listé
NTP :	Pas listé
OSHA :	Pas listé
ACGIH :	Pas listé

Informations supplémentaires

Effets aigus d'une exposition excessive : Ce produit provoque une violente irritation des yeux et une légère irritation de la peau. Une inhalation de poussière peut provoquer une irritation du nez et de la gorge. Une ingestion peut donner lieu à des lésions de la bouche, de la gorge et des voies gastro-intestinales.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité envers l'environnement

ICL PERFORMANCE PRODUCTS LP n'a réalisé aucune étude de toxicité envers l'environnement avec ce produit. S'il est manipulé correctement, ce produit ne devrait pas présenter de danger pour l'environnement.

Sort dans l'environnement

Les composés inorganiques en contact avec le sol, les eaux souterraines ou les eaux de surface peuvent être absorbés par les plantes et utilisés comme éléments nutritifs essentiels. Les phosphates peuvent également former des précipités, généralement avec du calcium ou du magnésium. Les composés résultants sont insolubles dans l'eau et deviennent partie du sol ou des sédiments. Le terme « biodégradabilité », en tant que tel, n'est pas applicable à des composés inorganiques.

13. CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Numéro du catalogue de déchets européen

Pas disponible

Considérations concernant l'élimination des déchets

Ce produit, lorsqu'il est jeté, n'est pas un déchet dangereux, tel que ce terme est défini par le Resource, Conservation and Recovery Act (RCRA) des États-Unis, 40 CFR 261. Le produit sec peut être mis en décharge ou recyclé conformément aux réglementations locales, provinciales et gouvernementales. Consulter un avocat ou les autorités réglementaires compétentes pour plus d'informations concernant l'élimination de ces déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Route / rail, mer et air

IMDG / UN	Pas classé
ICAO/IATA	Pas classé
RID / ADR	Inconnu
TMD du Canada	Pas classé
MINISTÈRE DES TRANSPORTS (DOT) DES ÉTATS-UNIS	Pas classé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Étiquette CE**

Symbole de danger	Xi – Irritant
Phrase de risque	R36/37/38 – Provoque une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau
Phrase de sécurité	S22 – Ne pas respirer les poussières S26 – En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste S24/25 – Éviter le contact avec la peau et les yeux S36/37 – Porter un vêtement de protection et des gants appropriés S38 – En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Inventaire chimique

TSCA des États-Unis :	Listé
LIDS du Canada :	Listé
CE :	Listé
Japon	Listé
Australie	Listé
Corée	Listé
Philippines	Listé
Chine	Listé

Informations supplémentaires

Classification du SIMDUT D2(B) – Matières toxiques ayant d'autres effets

Notification de dangers selon le SARA

Catégories de danger selon les règles du Title III (40 CFR 370) :	Immédiat
Section 302 Substances extrêmement dangereuses :	Aucune
Section 313 Substance(s) chimique(s) toxique(s) :	Aucune

Quantité à déclarer selon le CERCLA : Sans objet

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger des règlements sur les produits contrôlés du Canada et la fiche de sécurité contient toutes les informations requises par les règlements sur les produits contrôlés du Canada.

Se reporter à la section 11 pour les substances chimiques dangereuses selon l'OSHA et à la section 13 pour la classification RCRA.

16. AUTRES INFORMATIONS

Santé **Feu** **Réactivité** **Informations supplémentaires**

Fiche de sécurité du produit ICL PERFORMANCE PRODUCTS LP

Produit : Phosphate de potassium tribasique anhydre

Page 8 sur 8

N° de référence : AST10063

21 avril 2006

Classification NFPA 3 0 0

suggérée

Classification HMIS 3 0 0

suggérée

J = lunettes de protection contre les projections chimiques, gants, tablier synthétique, système respiratoire antipoussières et antivapeurs

Raison de la révision : Section révisée 1.

Remplace la fiche de sécurité datée du : 01 novembre 2005

Rédigé conformément à la Directive 2001/58/EC de la CEE.

Bien que les informations et recommandations fournies dans ce document (ci-après appelées « Informations ») soient présentées de bonne foi et considérées comme correctes à la date de rédaction, ICL PERFORMANCE PRODUCTS LP ne garantit en aucune manière qu'elles soient complètes ou exactes. Les informations sont fournies sous la condition que les personnes qui les reçoivent déterminent elles-mêmes avant l'emploi si elles sont adaptées à l'usage qu'elles veulent en faire. ICL PERFORMANCE PRODUCTS LP ne sera en aucun cas responsable de quelque dégât que ce soit résultant de l'utilisation de ces informations ou de la confiance placée dans celles-ci. AUCUNE ATTESTATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, QUE LE PRODUIT EST PROPRE À LA VENTE OU ADAPTÉ À UN OBJECTIF PARTICULIER, OU DE TOUTE AUTRE NATURE, N'EST ACCORDÉE ICI VIS-À-VIS DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUQUEL SE RAPPORTENT LES INFORMATIONS.

AST10063.1911